



## MINISTÈRE DE LA DÉFENSE



COLLÈGE INTERARMÉES  
DE DÉFENSE

Paris, le 29 mars 2005

*Groupement enseignement général*

CBA  
Frédéric BARTEI  
D3

### Fiche de stratégie

**OBJET** : sujet n°4 : Face à l'impératif croissant de multi nationalité, reste-t-il une place pour les stratégies purement nationales ?

Que ce soit en Ex-Yougoslavie, au Kosovo ou encore pour les 2 guerres du Golfe (1991 et 2003), les Etats puissants du monde ont presque toujours recherché un cadre multinational pour faire intervenir leurs troupes dans un pays tiers. Il n'en reste pas moins paradoxal que des Etats juridiquement égaux, indépendants, souverains et généralement jaloux de ces principes, devraient de prime abord être plutôt enclins à développer puis suivre des stratégies nationales.

Alors se demander si, face à l'impératif croissant de multi nationalité, il reste une place pour les stratégies purement nationales revient à s'interroger sur ce qui justifie cet impératif de multi nationalité et si les Etats qui veulent encore compter et surtout peser dans les relations internationales peuvent abdiquer toute stratégie indépendante.

Certes, un certains nombre de raisons justifient le recours quasi constant à la multi nationalité ; mais l'on constatera aussi que loin d'être un impératif, la recherche de stratégies purement nationales n'est pas caduque et qu'elle constitue toujours la marque de la souveraineté et de la puissance assumée d'un Etat.

### **I Pourquoi et en quoi la multi nationalité est-elle un impératif croissant du cadre d'action des Etats ?**

#### *Une nouvelle légitimité*

Quand le droit international, en particulier celui issu de l'Organisation des Nations unies (ONU) auquel se réfèrent en général tous les pays, n'est pas très clair, l'intervention multinationale semble donner une légitimité nouvelle à l'action. D'ailleurs, des déclarations récentes du Président Chirac allaient tout à fait en ce sens : une intervention armée, même sans l'accord officiel et/ou une résolution de l'ONU, serait légitime dans un cadre multinational. L'exemple du Kosovo est parlant à cet égard, qui a vu une intervention internationale unilatérale de l'OTAN (qui plus est « victorieuse » !) justifiée a posteriori par l'ONU.

#### *Un démultiplicateur d'influence pour les puissances moyennes*

Peu de pays possèdent d'une part, le spectre complet des capacités d'intervention militaire partout dans le monde et d'autre part, la volonté politique et diplomatique de le faire. Mais même pour ces rares pays, les moyens demeurent de plus en plus comptés et limités.

L'intégration recherchée dans des ensembles régionaux plus vastes devient aussi un moyen de palier ces insuffisances, que ce soit au sein de l'OTAN ou de la défense européenne. Poursuivant sur sa logique, le président français a demandé l'appui de l'Union européenne (UE) pour l'intervention en Ituri (opération Artemis en République démocratique du Congo) en 2003 alors que la France aurait pu mener *militairement* seule cette intervention. Mais dans ce cadre précis, l'UE faisait un geste politique fort tandis que la France prenait officiellement la direction de la première opération européenne.

Pour des pays comme la France ou le Royaume Uni, quelle autre solution existe-t-il pour se faire entendre dans le monde que de compter sur des alliés lors des votes dans les assemblées internationales ? La voix d'un pays compte peu alors que celles des pays amis ou des membres du Commonwealth démultiplient son influence. Cela a nécessairement des implications sur les marges de manœuvre et la définition de stratégies nationales.

*Un partage et donc un abaissement des coûts (politiques, économiques, financiers, humains, psychologiques) des interventions.*

C'est dans ce contexte que la Belgique a décidé de mutualiser la formation de ses pilotes militaires avec la France et d'une partie de sa marine avec les Pays-Bas. Il en est de même dans les politiques d'armement qui voient les coopérations se multiplier (trop ou pas assez selon les opinions) ce qui ne manque pas d'influer aussi sur les stratégies capacitaires des Etats.

Politique : il semble qu'il prévaut l'idée selon laquelle le nombre d'Etats partie prenante limite la responsabilité individuelle de chacun (on revient aussi à la notion de légitimité).

Economiquement et financièrement : un pays peut limiter sa participation à un domaine dans lequel il excelle (niche de capacités) sans déployer l'ensemble des moyens requis mais en bénéficiant du statut de membre à part entière de l'opération.

Humains et psychologiques : un pays limite sa participation humaine (et donc ses pertes potentielles) ainsi que les risques de contestation dans son opinion publique.

*Des solidarités à marquer*

L'engagement, presque comme un seul homme, des pays d'Europe centrale et orientale (PECO) derrière les Etats-Unis pour la deuxième guerre du Golfe montre que, même sans intérêt particulier pour l'Irak, ces pays voulaient d'abord affirmer leur solidarité sans faille avec la puissance du moment.

La volonté de certains pays de l'UE de se doter de capacités militaires et d'intervenir dans les crises du monde au nom de l'UE participe aussi de cette logique. Cela implique peut-être des réflexions sur une stratégie européenne distincte des stratégies nationales et les faisant évoluer.

Il existe donc un certain nombre de raisons objectives qui poussent les Etats à travailler ou à intervenir principalement dans des cadres multinationaux. Certes, dans ces conditions, les stratégies ne peuvent plus être purement nationales car elles sont le résultat d'un contexte et d'un équilibre délicats à maintenir.

**II Pourtant, il subsiste toujours des stratégies purement nationales qui témoignent soit d'une volonté de puissance pleinement assumée soit de domaines dans lesquels il n'y a pas de mise en commun possible de la stratégie nationale.**

*La fiabilité des alliés et/ou partenaires*

N'ayant pas obtenu le soutien de l'ONU pour la deuxième guerre du Golfe, les Etats-Unis ont fait tout leur possible pour rallier à leur position d'autres pays. (On peut d'ailleurs y trouver comme explication toutes les remarques énoncées ci-dessus). La communication institutionnelle n'a eu de cesse de parler de « coalition » alors que d'un point de vue strictement militaire, les forces américaines constituent près de 85% du total.

Mais après presque 2 ans d'intervention, l'Espagne a rapatrié ses troupes (suite aux attentats terroristes islamistes du 11 mars 2003 à Madrid), l'Italie en parle tandis que d'autres pays victimes de chantages à la prise d'otage paraissent fragiles. Dans ces conditions, devant la stagnation de la situation irakienne et l'augmentation des pertes, la cohésion d'une coalition peut-être très fragile et donc remettre en question l'ensemble d'une intervention. Une intervention nationale répondant à une stratégie nationale précise n'a pas cette problématique.

### *Les impératifs géopolitiques et géostratégiques propres*

S'ils sont égaux en droit international, les Etats n'en sont pas moins différents, sujets à des ambitions nationales ou encore fruit d'une histoire particulière. La France a fait appel à l'UE pour intervenir en RDC mais elle est intervenue seule (certes avec l'appui ONU et UE) en Côte d'Ivoire car elle y possède des intérêts propres.

L'Angleterre aurait de nouveau à faire face à un souci majeur aux îles Falklands (ou sur tout autre partie de son territoire y compris éloigné), il n'est pas sûr qu'elle ferait appel à ses partenaires et alliés pour y intervenir, pas plus que la France d'ailleurs pour ses DOM/TOM.

### *Des domaines stratégiques qui ne tombent pas dans le cadre multinational*

Il se trouve des stratégies (ou des branches de la grande Stratégie ?) qui ne peuvent, ou plutôt que les Etats concernés ne veulent laisser, exister dans un cadre multinational. Il en est ainsi pour la stratégie nucléaire qui touche au fondement même de la souveraineté nationale. L'idée visant à européaniser la force nucléaire française (ou britannique d'ailleurs) n'a encore jamais dépassé le stade des élucubrations purement théoriques de quelques uns. Les Etats-Unis militent pour la non-prolifération et le contrôle strict des armes nucléaires mais ne s'interdisent rien et ne se limitent en rien dans ce domaine.

Le système de défense antimissiles ressort lui aussi de cette logique : sa mise en place risquerait de relancer la course aux armements mais les Etats-unis n'en ont cure et poursuivent leur programme.

Les intérêts vitaux ne sont toujours plus les mêmes et la plupart des pays définissent encore une stratégie nationale permettant de répondre au mieux, en fonction de leurs moyens (au sens le plus large du terme), à toutes les menaces sur ces points particuliers. Les Etats (souverains) sont donc encore fondés à formuler des stratégies répondant à leurs nécessités nationales propres.

### *Les stratégies nationales apanages des seules grandes puissances ?*

Depuis l'ère Reagan, les Etats-Unis sont revenus sans complexes aux théories de « America first ». Sous l'administration démocrate du Président B. Clinton, pourtant réputée moins « dure », le secrétaire d'Etat M. Albright ne disait elle pas sans complexe qu'à chaque fois que les intérêts américains seraient en jeu, son pays mènerait sa propre stratégie, même sans l'assentiment de la communauté internationale ?

Certes, son unilatéralisme (son mépris ?) a été reproché à l'actuel locataire de la Maison Blanche. Cela a-t-il fait évoluer d'une part ses positions politiques et diplomatiques et d'autre part son soutien dans la population américaine ?

Les Etats-Unis développent un bouclier antimissile balistique, des nouvelles armes conventionnelles ou encore des nouvelles armes nucléaires au service d'une stratégie nationale de puissance planétaire pleinement assumée : qui peut la remettre en cause ?

La France développe une stratégie nationale cohérente et en tous les cas conforme à son histoire, à ses moyens si ce n'est à ses ambitions. D'autres pays aussi.

## **Conclusion**

Les dernières interventions se sont quasiment toutes faites dans un cadre multinational malgré la tentation (et les moyens pour certains) de les mener de manière autonome. Certes, cela implique la remise en question de l'autonomie décisionnelle en matière de définition et d'expression des stratégies nationales, sauf dans certains domaines réservés.

Toutefois, quand un pays n'a pas à se soucier du coût politique, économique, financier ou humain d'une opération qu'il peut mener seul, il peut alors mettre oeuvre une stratégie purement nationale.

Il faut néanmoins ramener cette logique à celle qui prévaut dans les relations internationales : un Etat, si puissant soit-il, n'évolue pas seul mais dans un environnement particulier et malgré tout contraignant. S'il l'on a pas besoin d'amis, on a au moins besoin de partenaires. Dans ce contexte, même une stratégie nationale peinera à être complètement découplée du contexte environnemental, du moins sur le long terme.

Il s'agit une fois encore du subtil équilibre du jeu du droit et de la puissance cher à M. LEFEBVRE et d'un choix politique (et stratégique !!....) majeur, assumé ou non.